

DIPLOMA OF ADVANCED STUDIES (DAS) & CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES (CAS) EN FORMATION CONTINUE EN DROIT DU SPORT

DESCRIPTIFS DES COURS 2018-2019

Faculté de droit de l'Université de
Neuchâtel Avenue du 1er-Mars 26
CH-2000 Neuchâtel
Tél. +41 32 718 12 00, Fax +41 32 718 12 01
www.unine.ch/droit

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS SPORTIVES – SÉBASTIEN BESSON

• 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : comprendre et approfondir les mécanismes de fonctionnement et décisionnels de l'association ainsi que le règlement du contentieux, mettre en pratique ces compétences et être capable de rédiger des statuts standards, évaluer les cas dans lesquels la forme de l'association doit être privilégiée, analyser et remédier aux faiblesses structurelles d'associations existantes.

Contenu : l'association de droit suisse représente la forme la plus courante de corporation de droit privé. Elle est particulièrement importante dans le domaine du sport, au vu du nombre d'organisations sportives (fédérations nationales et internationales, clubs de sport) disposant d'un siège en Suisse et ayant opté pour cette forme de personne morale. Après avoir analysé notamment la constitution, les statuts, les organes, le sociétariat, la responsabilité et la dissolution de l'association, ce cours propose également une présentation et une analyse de la fondation ainsi que de quelques autres formes de personnes morales rencontrées dans le sport.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (cas pratique et/ou question théorique), précédé d'un temps de préparation. Matériel autorisé : lois et réglementations sportives légèrement annotées; pas d'ordinateur ni de téléphone portable.

Documentation : pour chaque cours, les étudiants disposent d'un fascicule mis en ligne contenant (i) des textes de lois, règlements ou statuts d'organisations sportives applicables, (ii) des lectures, notamment des arrêts du Tribunal fédéral ou du Tribunal Arbitral du Sport et des articles de doctrine.

Forme de l'enseignement : cours interactifs avec participation des étudiants.

Equipe enseignante : Prof. Sébastien Besson.

STRUCTURES ET ORGANISATIONS DU SPORT SUISSE ET INTERNATIONAL – SÉBASTIEN BESSON

• 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : connaître et comprendre la structure générale du sport mondial et suisse et des différentes entités qui la composent, identifier les relations juridiques entre ces entités et comprendre les rapports hiérarchiques entre elles, analyser de manière critique le fonctionnement de ces différentes entités et la structure générale du sport, évaluer les performances de chacune de ces entités, identifier les problèmes et défis qui se posent.

Contenu : après un rappel historique, le cours examine les fondements juridiques sur lesquels reposent l'organisation du sport, en Suisse et dans le monde, le mode de fonctionnement des différentes entités qui le régissent ainsi que les relations, parfois complexes, qui existent entre ces dernières en particulier au travers de l'analyse du mouvement olympique et de la structure de fédérations internationales importantes comme la FIFA ainsi que de l'organisation particulière d'autres sports (notamment les Leagues nordaméricaines), de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) ainsi que du Tribunal Arbitral du Sport (TAS). Le financement, l'économie ainsi que la politique du sport en Suisse seront également analysés. Un accent particulier sera mis au surplus sur la gouvernance du sport.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Matériel autorisé : lois et réglementations sportives légèrement annotées; pas d'ordinateur ni de téléphone portable.

Documentation : pour chaque cours, les étudiants disposent d'un fascicule mis en ligne contenant (i) des textes de lois, règlements ou statuts d'organisations sportives applicables, (ii) des lectures, notamment des arrêts du Tribunal fédéral ou du Tribunal Arbitral du Sport et des articles de doctrine.

Forme de l'enseignement : cours interactifs avec participation des étudiants.

Equipe enseignante : Prof. Sébastien Besson.

DROIT ÉCONOMIQUE ET SPORT – MADALINA DIACONU

• 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours a pour objectif de donner aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des facteurs économiques qui gouvernent le sport, en particulier quant à son financement et à sa « commercialisation ».

Contenu : le cours est structuré autour de trois thèmes principaux :

➤ **Le financement et la commercialisation du sport**

Dans ce module, sont étudiées les différentes sources de financement du sport, tant publiques que privées, et particulièrement les contrats qui servent à mettre en œuvre la commercialisation du sport : la cession des droits de retransmission TV, le sponsoring, les stratégies de ticketing, le merchandising, etc. Un accent spécial est également porté sur la nouvelle commercialisation du sport par les paris sportifs, dans un contexte de droit comparé.

➤ **Le droit de la concurrence et le sport**

Depuis plusieurs années, la soumission du sport au droit de la concurrence est devenue certitude. Dans ce contexte, sera étudiée l'application au domaine sportif des règles suisses et européennes concernant la prohibition des ententes et de l'abus de position dominante, ainsi que l'octroi des aides publiques au sport. Les pratiques en lien avec la vente et l'achat, centralisé ou décentralisé, des droits de retransmission TV seront notamment analysées. Une comparaison avec le droit américain de la concurrence est également opérée.

➤ **Sport et libertés de circulation dans le marché intérieur**

Depuis l'arrêt Bosman, il est devenu incontestable que la libre circulation des personnes s'applique également aux sportifs professionnels, dépassant même les limites géographiques de l'Union européenne. En sa qualité de partenaire de l'Union européenne, la Suisse est elle aussi concernée par ce phénomène. Également, les principes de la libre circulation des services ont un impact de plus en plus considérable dans le domaine du sport. Une attention particulière sera prêtée dans ce contexte à la jurisprudence pertinente de la Cour de justice des Communautés européennes et à la pratique de la Commission européenne.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures. Aucune documentation n'est admise à l'examen.

Documentation : photocopié et bibliographie citée.

Equipe enseignante : Dr. Madalina Diaconu.

DROIT DU DOPAGE – ANTONIO RIGOZZI

- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : acquérir les connaissances générales de la problématique du dopage et une connaissance spécifique de ses implications juridiques, notamment afin d'être en mesure de conseiller (i) un sportif en cas de question juridique liée au dopage et (ii) une organisation sportive dans le cadre de ses activités liées à la lutte contre le dopage.

Contenu : pas un jour ne se passe sans que la presse fasse état d'une affaire de dopage. Le dopage est devenu un problème de société. Historiquement du ressort quasi exclusif des fédérations sportives, le dopage fait aujourd'hui l'objet de nombreuses conventions internationales et lois étatiques. Ce cours a pour objectif d'aborder de manière systématique les différentes facettes juridiques de la lutte antidopage. Il s'agira dans un premier temps de reconnaître le rôle central de l'Agence mondiale antidopage (AMA), tant dans la définition de la liste des substances interdites que dans l'élaboration de la réglementation sportive applicable. Parmi les autres acteurs de la lutte antidopage, il sera porté une attention particulière au rôle des médecins, notamment s'agissant de la délivrance, très importante en pratique, des autorisations d'usage thérapeutique. Au niveau des fédérations sportives, le cours abordera les principales étapes d'une procédure pour dopage, du contrôle antidopage aux éventuelles sanctions disciplinaires, en passant par les analyses des échantillons, sans oublier les nombreuses questions soulevées par le passeport biologique. En ce qui concerne le droit étatique, c'est avant tout le renforcement des dispositions pénales contre le dopage, prévu par la révision de la Loi fédérale encourageant la gymnastique, qui sera étudié. On n'oubliera toutefois pas que la survenance d'un cas de dopage peut avoir de nombreuses conséquences, également au niveau du droit général tant privé (résolution des contrats de travail et de sponsoring) que pénal (escroquerie à l'encontre des organisateurs).

Forme de l'évaluation : examen oral « open book » de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : pour chaque cours, les étudiants disposent d'un fascicule contenant (i) des documents, par exemple règlement antidopage, (ii) des lectures, notamment des sentences du Tribunal arbitral du sport et (iii) un cas pratique.

LES CONTRATS DANS LE DOMAINE DU SPORT – SÉBASTIEN BESSON

- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : identifier et analyser les enjeux des différents contrats présentés, déterminer quels sont les textes de lois et règles applicables, mettre en évidence les difficultés pouvant surgir lors de l'exécution de chaque contrat, être capable de rédiger de tels contrats et acquérir les connaissances juridiques nécessaires afin de pouvoir conseiller judicieusement l'athlète, l'organisation sportive ou l'organisateur de manifestations lors de leur conclusion.

Contenu : les contrats ont une importance capitale dans le domaine du sport. Ils régissent le cadre dans lequel le sportif exerce son activité et définissent les droits et obligations de chaque intervenant du monde sportif (athlète, agent sportif, club, fédération, organisateur, sponsor, etc.). Ce cours propose d'analyser les principaux contrats ayant une importance pratique dans le domaine du sport, notamment le contrat de travail, de transfert, de sponsoring, de management sportif, de merchandising, de licence, d'organisation de manifestation sportive ou encore le contrat de retransmission télévisée. Lors de chaque cours, un exemple de contrat sera analysé, en mettant en lumière ses caractéristiques, sa conclusion, les distinctions par rapport à d'autres contrats, les droits et obligations de chaque partie, les conséquences d'une inexécution par l'une des parties ainsi que la fin du contrat.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (cas pratique et/ou question théorique), précédé d'un temps de préparation. Matériel autorisé : lois et réglementations sportives légèrement annotées; pas d'ordinateur ni de téléphone portable.

Documentation : pour chaque cours, les étudiants disposent d'un fascicule mis en ligne contenant (i) un contrat à analyser, (ii) des textes de lois, règlements ou statuts d'organisations sportives applicables, (iii) des lectures, notamment des arrêts du Tribunal fédéral ou du Tribunal Arbitral du Sport et des articles de doctrine.

Forme de l'enseignement : cours interactifs avec participation des étudiants.

Equipe enseignante : Prof. Sébastien Besson.

STATUT PERSONNEL DU SPORTIF – ANTONIO RIGOZZI

- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : adopter la perspective de l'athlète et acquérir les connaissances nécessaires pour le conseiller efficacement dans les différentes relations juridiques qui le lient aux principaux acteurs de la scène sportive de manière à (i) savoir identifier les problèmes juridiques qui se posent et (ii) savoir où trouver les solutions.

Contenu : ce cours se propose d'analyser tout d'abord le statut juridique du sportif dans les rapports avec sa fédération d'appartenance, notamment en ce qui concerne les questions de nationalité et, plus généralement, les problèmes de qualification, en particulier pour les grandes compétitions, comme par exemple les Jeux olympiques. Dans ce contexte, le domaine des sanctions sportives sera également abordé. Dans les sports d'équipe, le sportif est aussi un travailleur salarié. Sachant que le droit suisse joue un rôle très important en matière internationale, le cours analysera les spécificités du droit du travail en matière sportive en prêtant une attention particulière à la question de la résiliation immédiate pour justes motifs. Seront également abordées des problématiques très importantes en pratique, telles que les questions de responsabilité en cas de blessure, le droit à l'image des sportifs et les contrats de sponsoring, ainsi que le statut des sportifs face à la fiscalité. Comme ces domaines du droit suscitent, de par leur nature, de nombreux litiges, le cours abordera enfin le statut du sportif en tant que justiciable faisant valoir ses droits, soit devant les tribunaux ordinaires, soit devant le Tribunal arbitral du sport (TAS).

Forme de l'évaluation : examen oral « open book » de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : pour chaque cours, les étudiants disposent d'un fascicule contenant (i) des documents, par exemple des contrats de sponsoring ou de licence, (ii) des lectures, notamment des arrêts du Tribunal fédéral et des articles de doctrine et (iii) un cas pratique.

POUVOIR DISCIPLINAIRE DES ORGANISATIONS SPORTIVES ET ASPECTS CHOISIS DU CONTENTIEUX SPORTIF – SÉBASTIEN BESSON

• 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : analyser les relations entre les athlètes et les organisations sportives, le pouvoir disciplinaire de ces dernières sur les athlètes et certains aspects du contentieux entre les différents intervenants, pouvoir conseiller efficacement un sportif ou une organisation sportive dans une procédure contentieuse ou disciplinaire.

Contenu : la relation entre les athlètes et les organisations sportives occupe une place centrale dans la structure du sport et soulève de nombreuses questions juridiques ainsi que des contentieux fréquents, notamment des litiges de nature disciplinaire. La nature et le contenu de la relation particulière entre les athlètes et les organisations sportives seront analysés en profondeur. Les différents types de litiges pouvant surgir dans le cadre de cette relation seront également analysés en mettant l'accent sur les aspects procéduraux. Les questions théoriques et pratiques naissant dans le cadre des contentieux sportifs seront également étudiés (procédure interne, procédure devant le Tribunal Arbitral du Sport ou devant le juge étatique).

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (cas pratique et/ou question théorique), précédé d'un temps de préparation. Matériel autorisé : lois et réglementations sportives légèrement annotées; pas d'ordinateur ni de téléphone portable.

Documentation : pour chaque cours, les étudiants disposent d'un fascicule mis en ligne contenant (i) des textes de lois, règlements ou statuts d'organisations sportives applicables, (ii) des lectures, notamment des arrêts du Tribunal fédéral ou du Tribunal Arbitral du Sport et des articles de doctrine.

Forme de l'enseignement : cours interactifs avec participation des étudiants.

Equipe enseignante : Prof. Sébastien Besson.

INTERNATIONAL ARBITRATION – ANTONIO RIGOZZI

• 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectives: the course aims at providing students with the basic essential knowledge of the law and practice of international arbitration that is required to (i) make a reasoned decision before electing to resort to this kind of dispute resolution mechanism, (ii) identify the main legal issues and/or problems that may arise in connection with arbitration proceedings, and (iii) be sufficiently familiar with the relevant sources, so as to be in a position to find responses and/or solutions to such issues or problems.

Contents: arbitration has become the natural method for resolving international commercial disputes, and Switzerland has a long-standing tradition as an important place of arbitration. Today, thanks to its modern, arbitration-friendly legislation and a supportive judiciary, Switzerland remains one of the preferred venues for the resolution of international disputes, where the parties look for an efficient and flexible alternative to the local court system, set up in conformity with their will. This class will examine, from a practical perspective, the answers offered by Swiss law to the main questions that will arise in any arbitration proceedings. The course focuses, in particular, on topics such as the arbitration agreement, the arbitrability of disputes, the tribunal's constitution, the arbitral proceedings, the tribunal's jurisdiction vis-à-vis that of municipal courts, the law applicable to the merits of the dispute, provisional measures, court assistance, available remedies against awards and their enforcement and execution. Special emphasis will be placed on recently-developed types of arbitration, such as sports and online arbitration, including an analysis of their specificities in comparison to « classic » international commercial arbitration.

Examination: 15 minutes, oral, open book exam, with some prior preparation time. Active participation in class discussions is required and counts for half of the final grade.

Teaching and study materials: the teaching of the course will be based on the following book: G. Kaufmann-Kohler and A. Rigozzi, *International Arbitration: Law and Practice in Switzerland*, 3rd edition, Oxford University Press, 2015. Additional course materials are available to students for downloading. Students will also receive a copy of the arbitration rules that will be studied throughout the course (the ICC Rules of Arbitration, the Swiss Rules of International Arbitration and the Code of sports-related arbitration).